



Suspension de permis !! help !

Par **mathissou**, le **21/03/2012** à **21:34**

Bonjour, Mon père, âgé de 82 ans (mais en parfaite santé de corps et d'esprit) s'est fait retirer son permis de conduire dimanche dernier. Sur une route limitée à 90 km/h, il a été pris aux jumelles à 138 retenus 131 kms/h. L'alcootest s'est révélé négatif. Son permis lui a été immédiatement confisqué et c'est ma maman qui a ramené la voiture à leur domicile tant bien que mal. Je me tourne vers vous afin de savoir s'il n'y a pas moyen de négocier "des trajets autorisés de sortie". Je m'explique: mes parents habitent un petit village sans aucun commerce, je suis leur fille unique avec une vie familiale et professionnelle plus que remplie. Ma maman n'est pas à l'aise au niveau de la conduite et me semble bien plus dangereuse que la vitesse excessive de mon père.... ce n'est qu'un avis personnel bien sûr. Il m'est donc difficile pour moi actuellement d'assurer leur quotidien en terme de ravvisionnement alimentaire, de rendez-vous etc... d'autant plus que je n'habite pas près de chez eux. J'accompagne mon père à la gendarmerie de la commune du lieu de l'infraction vendredi matin et désirais savoir si un trajet type ne pouvait pas être négocié pour aller au supermarché du coin ou au cabinet médical en cas de nécessité en définissant un trajet type "non déviable". Est-ce que cela existe ? Est-ce que cela est négociable au regard de la loi et du contexte social existant ? Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **22/03/2012** à **10:17**

Bonjour, Votre papa a fait l'objet d'une rétention administrative de son permis, va s'en suivre une suspension administrative qui sera fixée par le préfet en attendant la suspension judiciaire. C'est lorsque l'affaire passera devant un juge que votre père pourra demander à ce juge l'aménagement de son permis (le permis blanc) mais, à mon humble avis, il y a peu de chance que ce soit accordé car le permis blanc n'est accordé, dans certains cas, que pour des

besoins professionnels.